

## PUBLICATIONS BELGES

PAR

CLAUDE ROOSENS (\*)

**Paul MAGNETTE, *L'Europe, l'Etat et la démocratie*, Editions Complexe, 2000, 261 pages.**

En Europe, l'évolution des rapports entre l'Union européenne et les Etats ne cesse d'intriguer plus d'un observateur. Dans *L'Europe, l'Etat et la démocratie*, Paul Magnette tente de sortir de l'impasse posée par un antagonisme entre les partisans d'une intégration européenne plus achevée et ses adversaires. Les premiers, que la construction fascine, y voient une manière de libérer les sociétés civiles du poids de l'Etat, de faire du droit, de l'expertise et des intérêts privés les piliers d'une nouvelle « gouvernance » plus souple et plus efficace. Les autres y trouvent une source d'inquiétude en en redoutant une dilution des Etats et de la démocratie. La piste que suit l'auteur de cet ouvrage réside dans l'idée ancienne de rendre simultanément possibles et pensables la souveraineté de l'Etat et la construction de l'Europe. A cette fin, l'hypothèse de Kant d'une « fédération d'Etats libres » sert de référence qui s'impose dans un contexte au sein duquel l'Etat isolé n'est plus viable, et son alternative extrême, l'Etat mondial pas davantage.

Pour évaluer cette hypothèse, Paul Magnette organise son analyse en trois parties. Dans la première partie, l'auteur revient d'abord sur le moment fondateur de la construction européenne. Ces quelques années, de l'immediat après-guerre à la stabilisation des institutions communautaires, voient naître des ambitions autant que des refus, des succès comme des échecs, un modèle original de communauté d'Etats.

Le temps de la conception, de l'expérimentation et de la décantation s'avère essentiel, car il détermine, positivement et négativement la voie dans laquelle se sont engagés les Etats européens. La deuxième partie est articulée autour de plusieurs questions dans lesquelles on retrouve l'antagonisme entre la fascination et le scepticisme que suscite le processus d'intégration européenne : les fonctions accordées à la Cour de Luxembourg lui donnent-elles la puissance d'un « gouvernement des juges » qui s'impose à la volonté des Etats ? Le pouvoir conféré à la technocratie supranationale empiète-t-il sur celui des gouvernements, faisant de la Commission et des autres organes européens indépendants des « *aréopages apatrides, principalement destinés à empiéter sur la démocratie française* » comme dit de Gaulle ? Le fédéralisme tend-il à circonscrire les compétences des Etats, à imposer une constitution européenne qui les réduit au statut de pouvoirs résiduaux ?

L'antagonisme de départ se retrouve encore dans la troisième partie, mais avec une dimension nouvelle, celle posée par les enjeux de la légitimité et de la démocratie

(\*) Université catholique de Louvain, Belgique.

au sein de l'Union européenne. Car la construction européenne ne manque pas de susciter des réactions qui montrent combien doit être apprivoisé le peuple souverain et domptée la volonté populaire. Paul Magnette souligne d'emblée que la multiplication, depuis le Traité de Maastricht, des signes de réaction, de méfiance ou de défiance des opinions publiques à l'égard de la construction européenne témoignent qu'à tout le moins l'entreprise désarçonne les citoyens. Mais l'auteur aligne ensuite les questions : L'Europe cadennasse-t-elle les démocraties parlementaires ? Est-elle incapable de se transformer elle-même en démocratie parlementaire ? Le modèle institutionnel promu par la construction européenne ne revient-il pas, finalement, à substituer des juges et des technocrates aux politiques ? Le lobbying au suffrage universel ? Le marchandage à la délibération ? A vouloir dompter les Etats pour les empêcher de se nuire, n'a-t-on pas aussi cherché à domestiquer les peuples ? Pour répondre à ces questions, l'auteur met en évidence les paradoxes, les ambivalences et pour finir la crise de légitimité, à partir de 1990, de la construction de l'Europe, dans un contexte de perte de confiance dans la puissance publique, que celle-ci soit européenne ou étatique. Toutefois, en dépit de ces aléas, ont surgi des avancées qui font que l'Union européenne n'est plus le simple prolongement des Etats, poursuivant des fins lointaines. C'est dans une démocratie en transformation que se dessinent des tentatives de regain de légitimité, notamment par l'ouverture de chantiers comme le social ou par la méthode de coopération qui se développe entre les Etats. A travers ces tentatives et ces pistes, au-delà d'une réponse au déficit démocratique et à la crise de légitimité, c'est un nouvel équilibre entre les cadres d'identité et de solidarité que représentent concomitamment les Etats-nations et l'édifice européen encore souvent perçu comme manquant de signification.

Dans ses conclusions, Paul Magnette en revient à l'idée kantienne de départ d'une « *fédération européenne d'Etats libres* ». Cette approche qui se présente comme un binôme est presque en soi un paradoxe. Elle allie dans une même expression la fédération qui porte un projet de liens plus qu'étroits entre les éléments qui la composent, des liens intimes même, et des Etats libres qui par la liberté qu'ils gardent traduisent la limite non fusionnelle de l'objectif de la construction européenne. Cette idée est presque une gageure. Pourtant, l'auteur souligne combien l'intégration européenne a transformé ses Etats membres et les rapports entre ceux-ci : inscrire le projet politique commun dans le cadre de l'Etat de droit, borner la souveraineté de l'Etat pour l'affermir, appliquer l'argument de libéraux comme Montesquieu et Constant selon lesquels le pouvoir se renforce quand il reconnaît ses limites, etc. Limite de la souveraineté et coopération entre Etats sont deux axes par lesquels se précise la construction européenne qui se dessine alors, selon les termes mêmes de l'auteur, « *sur la ligne de partage qui sépare la fédération et la confédération* ».

*Pierre Vercauteren* (\*)

**Robert DELIEGE, *Gandhi*, Paris, PUF, coll. Que sais-je ?, 1999, 126 pages.**

Un peu plus de cinquante ans après l'assassinat de Gandhi, les références au père de la nation continuent d'émailler les discours officiels indiens. On ne dénombre plus les rues et les statues qui sont dédiées à sa mémoire. Divers hommes politiques se

(\*) FUCAM.

réclament de son autorité, tandis que maints biographes participent à la quasi-sanctification du *mahatma*. Dans pareil contexte, la réflexion de Robert Deliège sur la vie, la pensée et l'influence de Gandhi fournit un précieux repère.

Contrairement à de nombreux ouvrages consacrés au sujet, cette étude est une analyse critique qui ne cède en rien à l'hagiographie. Elle n'élude ni les polémiques, ni les controverses que l'action de Gandhi ont pu alimenter. Il ne s'agit pourtant à aucun moment de « *détruire un mythe, ni même de noircir une image, mais au contraire de considérer Gandhi comme un personnage historique et politique d'intérêt* » (1).

Robert Deliège approfondit une question déjà abordée dans certains de ses précédents ouvrages. Spécialiste du système des castes et du monde des intouchables en Inde (2), l'auteur met ici l'accent sur une approche globale de la personnalité et de l'œuvre de Gandhi. C'est en anthropologue qu'il décrit Gandhi comme un homme d'action, un penseur, voire un révolutionnaire.

Robert Deliège est aussi un pédagogue. Il articule son propos avec clarté et concision autour de deux axes. Le premier rappelle tout d'abord les différentes étapes de la vie de Gandhi. Le second s'attache aux principaux éléments de sa pensée. Un tel plan a l'avantage de présenter les idées du leader indien en considérant le cadre socio-historique dans lequel celles-ci se sont développées. Il implique inévitablement quelques répétitions. Mais celles-ci ne sont à aucun moment pesantes. Elles permettent au contraire d'insister sur certaines réalités, jusqu'ici peu souvent mises en lumière.

Le récit des événements majeurs qui marquèrent la vie de Gandhi souligne la détermination du personnage. Les premières années passées en Afrique du Sud virent l'émergence d'un leader nationaliste doté d'un charisme exceptionnel et hautement relayé par les moyens de communication les plus modernes à l'époque. Ses actions lui permettent ensuite d'acquérir la légitimité du héros populaire, capable de soulever les masses. L'un des intérêts du parcours biographique de Gandhi est que sa quête spirituelle ne s'accompagne nullement d'un retrait de la vie publique. Ses appels à la désobéissance civile et sa critique acerbe de la civilisation occidentale, pour ne citer que ces deux exemples, s'inscrivent dans un véritable programme tendant à libérer l'Inde du joug britannique.

La seconde partie de l'ouvrage insiste sur le caractère pratique et globalisant de la pensée de Gandhi. Aucun domaine de la vie n'est en effet laissé de côté. Sur le plan religieux et social, Gandhi apparaît comme un grand réformateur plutôt que comme un défenseur de l'orthodoxie. Influencé par le jaïnisme, la théosophie et le christianisme, il se démarque radicalement de l'hindouisme traditionnel, comme en témoigne notamment la lutte qu'il mène contre l'exclusion des intouchables.

Sur le plan économique, certaines positions de Gandhi paraissent nettement plus surprenantes. Sa critique radicale du matérialisme et de la recherche du profit, son apologie du filage et de la vie simple, son rejet en bloc de l'instruction et de la médecine occidentales peuvent laisser dubitatifs. Comme le souligne Robert Deliège, ce type de préceptes ne peuvent être pris au pied de la lettre. Ils révèlent une forme

(1) Robert DELIÈGE, *Gandhi*, Paris, PUF, 1999, p. 4.

(2) Voir entre autres Robert DELIÈGE, *Le Système des castes*, Paris, PUF, 1993 et, du même auteur, *The Untouchables in India*, Berg, Oxford, 1999.

de simplisme et, lorsqu'il est question de l'Occident comme suppôt de Satan, une pointe de manichéisme qu'il est difficile de nier.

Enfin, sur le plan politique, le concept le plus central de la pensée de Gandhi est sans nul doute celui de non-violence. Et, bien que ses écrits ne soient pas toujours dénués d'ambiguïtés et de contradictions, bien que son attitude personnelle à l'égard de ses proches manifeste un certain autoritarisme, le message de Gandhi au sujet de la non-violence demeure profondément moderne.

L'une des intuitions fondamentales de Gandhi concerne son opposition à la stratégie politique courante selon laquelle la fin justifie les moyens. Il valorise effectivement autant – sinon plus – les moyens que la fin poursuivie, refusant catégoriquement l'idée d'une contradiction entre les deux termes. Ce souci de cohérence entre fin et moyens figure parmi les éléments les plus marquants de son héritage. Il suffit pour s'en convaincre de songer à l'influence d'une telle perspective sur la réflexion du leader noir américain Martin Luther King et de penseurs d'Europe centrale et orientale tels qu'Adam Michnik, Vaclav Havel ou Andréï Sakharov.

C'est sans doute la fameuse « marche du sel » qui illustre le mieux l'efficacité de la non-violence en tant que méthode politique de résolution des conflits. Le 6 avril 1930, après une marche de vingt-trois jours à travers l'Inde, Gandhi ramasse une poignée de sel sur le bord de la mer, invitant symboliquement les Indiens à désobéir à la loi les contraignant à payer l'impôt sur le sel. L'effet de la propagande de ce geste symbolique fut prodigieux. Il exprime à lui seul toute la volonté d'émancipation d'un peuple contre la première puissance coloniale du monde.

Cet exemple est édifiant. Mais il convient sans doute de signaler qu'il existe des cas – moins fréquents qu'on ne le prétend, mais néanmoins impossible à évacuer de l'horizon politique – où les moyens non violents s'avèrent inadéquats pour défendre ce qui mérite d'être défendu. Gandhi précise certes qu'il préfère que l'Inde ait recours aux armes plutôt que de la voir devenir l'impuissant témoin de son déshonneur (3). Sous cet angle, la non-violence est une lutte et un combat. Elle apparaît plus éloignée de la lâcheté, de la passivité et de la résignation que de la violence. Cela étant, et Robert Delière a raison de le souligner, il est utile de s'interroger sur la pertinence des conseils donnés par Gandhi sur divers problèmes, notamment à propos de la question juive. L'affirmation selon laquelle l'immolation de milliers de personnes peut s'avérer nécessaire devant la fureur d'un tyran ne témoigne-t-elle pas de la méconnaissance complète des réalités politiques qui caractérisent l'Europe des années trente ?

L'ouvrage de Robert Delière constitue en définitive une mise en perspective salutaire de l'action et de la pensée de Gandhi. Il remet très justement au premier plan certains personnages tels que Jawaharal Nehru, B.R. Ambedkar et Mohamed Ali Jinnah. Il donne envie de se (re)plonger dans la lecture des auteurs qui ont influencé la pensée de Gandhi, que l'on songe à Tolstoï, Thoreau ou encore Ruskin. Il décrit finement et sans la moindre complaisance les multiples facettes d'un des personnages les plus marquants du XX<sup>e</sup> siècle. Ce faisant, il permet au lecteur avisé d'évaluer et,

(3) Voir M.K. GANDHI, *La Jeune Inde : 1919-1922*, Paris, Stock, 1948, pp. 106-132.

qui sait, de s'inspirer des principes d'action énoncés par Gandhi qui n'ont rien perdu de leur actualité.

*Valérie-Barbara Rosoux* (\*)

**Tanguy DE WILDE et Laetitia SPETSCHINSKY (sous la direction de), *Les relations entre l'Union européenne et la Fédération de Russie*, Louvain-la-Neuve, Institut d'études européennes, 2000, ISBN 2-87404-011-8.**

La Russie contemporaine et ses évolutions sollicitent régulièrement l'intérêt des analystes de relations internationales. Jour après jour, les événements qui s'y déroulent nécessitent d'être décodés, mis en perspective, évalués. Des conflits en Tchétchénie à la tragédie du sous-marin *Koursk*, de la déliquescence du régime Eltsine à l'installation du clan Poutine, de la mue-métamorphose des apparatchiks et autres nomenklaturistes soviétiques à l'affirmation des nébuleuses politico-médiatico-financières, des soubresauts de la scène politique à la grave dégradation des conditions socio-économiques et médico-sanitaires d'une grande partie de la population, la Russie est un condensé, souvent étonnant, parfois inquiétant, quelquefois déroutant, de mutations et de transformations politiques, sociales, culturelles, idéologiques, économiques multiples.

L'Europe est bien entendu concernée au premier chef par ces évolutions, ne serait-ce que par sa proximité géographique avec cette Russie mutante. Au-delà des clichés faciles, des affirmations simplistes et des propos péremptoires, il s'impose d'essayer d'effectuer des analyses nuancées, variées et dynamiques des réalités protéiformes de la Russie. C'est précisément dans ce contexte qu'il faut situer l'ouvrage de synthèse publié sous la direction de Tanguy de Wilde et Laetitia Spetschinsky. Ce recueil, qui s'inscrit dans le cadre des activités de recherche de la Chaire Interbrew-Baillet Latour « Union européenne – Russie » de l'UCL (Université catholique de Louvain-KUL/Katholieke Universiteit te Leuven), présente neuf contributions originales et complémentaires. Les analystes proposent, chacun avec leurs points de vue méthodologiques, des angles d'approche particulièrement utiles pour interpréter et comprendre les relations Union européenne-Russie.

Les trois premiers textes s'intéressent à la compréhension du passé. Valérie-Barbara Rosoux se concentre sur « Le rôle de la mémoire en politique étrangère. Essai de théorisation ». Dans sa dense et alerte contribution sont mis en lumière les mécanismes généraux du recours à la mémoire dans le cadre de la politique étrangère. Par la suite l'auteur s'intéresse aux usages du passé dans les relations internationales et l'impact de ceux-ci dans les processus de création et/ou de gestion des conflits. La réflexion se conclut par une application de l'analyse au cas des relations euro-russes. Celles-ci sont traitées par Laetitia Spetschinsky dans son article « Union européenne – Russie : quel passé pour quelle réconciliation ? » Elle pose comme point de départ que l'absence de passé réellement commun entre les deux partenaires nécessite le passage par l'analyse du rôle de la mémoire dans les politiques étrangères de deux États européens significatifs (par leur action dans la cadre européen et leur degré d'opposition à l'URSS), à savoir la France et l'Allemagne. La France (sous

(\*) Chargée de recherches au FNRS. Université catholique de Louvain.

F. Mitterrand et J. Chirac), soucieuse de stabilité européenne, veut associer la Russie post-soviétique à la structuration du nouveau panorama européen. L'Allemagne de son côté se voit obligée de tenir compte de certains éléments de son lourd passé pour envisager ses relations avec la Russie. Elle souhaite cependant également le dépasser pour évoluer vers des relations plus pragmatiques. C'est sur ce socle qu'est alors entreprise une étude du rôle du passé dans la relation Union européenne-Russie.

Pour sa part, Catherine de Montlibert-Dumoulin propose une « Contribution à une étude du rôle de la mémoire en politique étrangère. L'Union soviétique de 1934 et la Fédération de Russie de 1992 ». Dans cette analyse, trois axes sont privilégiés : la question de l'articulation entre mémoire collective et politique étrangère, celle des déterminants qui contribuent à cette articulation et celle de la remémoration conçue comme effort collectif dont les effets se manifestent sur la politique étrangère. Pour ce faire, l'auteur propose deux périodes spécifiques d'étude : l'URSS du milieu des années 1930 et la Russie du début des années 1990. Par le biais de l'analyse de ces deux périodes structurantes (l'URSS stalinienne et la Russie post-soviétique « eltsinienne »), les axes principaux de l'usage (éventuel) de la mémoire dans le contexte de la politique étrangère sont mis en exergue. Dans la continuité de la contribution précédente, C. de Montlibert-Dumoulin propose un article sur les « Acteurs et mécanismes de décision de la politique étrangère russe ». Mettant en perspective les diverses phases de (re)structuration de la politique étrangère russe après la disparition de l'URSS, l'auteur s'emploie avec beaucoup de finesse à resituer les divers enjeux et défis auxquels est confrontée la Russie tant en termes de cohérence de sa politique extérieure, des acteurs que des mécanismes de la prise de décision. L'auteur étudie notamment la validité des thèses couramment exposées mettant en exergue le peu de coordination de la politique étrangère russe (en particulier du fait de la multiplicité des acteurs) ainsi que l'engagement politico-militaire de la Russie par rapport à son « étranger proche ». L'auteur présente également un fort utile tableau récapitulant les interactions complexes entre les principaux acteurs de la politique étrangère russe.

Ralph Genetzke dans son texte sur « The First Common Strategy : Added Value or Added Confusion ? » propose une analyse sur la première Stratégie commune de l'Union européenne adoptée par le Conseil européen de Cologne (juin 1999). Par rapport à cette Stratégie commune, l'auteur organise sa réflexion autour de deux axes : qu'en est-il de sa valeur ajoutée, d'une part, en termes de coordination au sein de l'Union, et, d'autre part, en termes de coopération de l'Union européenne avec la Russie ? Après avoir exposé le contexte, les stimuli externes et internes ayant encouragé la mise en œuvre de cette première Stratégie commune, l'auteur se concentre sur le but de celle-ci, les premières mesures adoptées par l'UE et les réactions de la Russie. L'auteur consacre également une section sur l'impact du conflit tchéchène. L'auteur considère en conclusion que ce nouvel instrument n'a jusqu'à présent, au vu de ses objectifs, produit que des résultats modérément positifs.

Pour sa part, Tanguy de Wilde, dans son article « Une continuité dans le changement : les mesures de coercition économique de l'Union européenne à l'égard de l'URSS et de la Russie », met en lumière la réticence européenne à exercer une réelle pression économique vis-à-vis de Moscou lors de la survenance de situations pourtant perçues comme particulièrement condamnables. Que ce soit vis-à-vis de l'URSS (situations en Afghanistan et en Pologne) ou aujourd'hui par rapport à la Russie

(guerre en Tchétchénie), après une période d'attente, l'Europe communautaire se contente de prendre des mesures symboliques. L'auteur démontre que, dans la réalité, ces mesures constituent, au-delà de leur très relative efficacité, un simple « geste » à l'intention des opinions publiques européennes et des partenaires internationaux. Le but est de donner le change de manière symbolique, tout en préservant la substance des relations (économiques, commerciales, politiques) avec Moscou. Le cas de la guerre en Tchétchénie, encore en cours fin 2000, et l'attitude chaleureuse de certains dirigeants européens vis-à-vis du Kremlin, nonobstant la gravité des actes commis par l'armée russe sur le terrain (actes pourtant assez connus par le biais des media et des organisations de défense des droits humains), sont particulièrement révélateurs à cet égard.

Dans son texte, Lionel Ponsard s'intéresse à « La Russie face à l'OTAN au-delà du syndrome du Kosovo ». Il indique comment la déliquescence de l'URSS et la position affaiblie de la Russie ont eu des impacts négatifs sur la population russe et son mécontentement face à cette spectaculaire dégradation de la place de leur pays sur la scène internationale. Cela a contribué à durcir la position de la Russie par rapport à son étranger « proche » et « lointain », tout en maintenant (probablement par nécessité) une approche partenariale avec l'Occident. L'auteur montre que, du point de vue russe, cette approche a cependant souffert de l'élargissement de l'OTAN, de l'élaboration de son nouveau concept stratégique et de la guerre au Kosovo. Il propose à cet égard des pistes quant à la poursuite de cette approche, notamment dans la lignée du « Partenariat pour la Paix » de l'OTAN et de la coopération militaire en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo.

Finalement, Nina Bachkatov et Andrew Wilson, tous deux anciens journalistes à Moscou, permettent de mieux saisir ce que sont les « Perceptions russes de la politique européenne envers la Russie », notamment par rapport à la PESC. Leurs textes nous indiquent ainsi quelles sont les attitudes russes par rapport aux décisions des instances européennes. On perçoit ainsi comment certaines initiatives, de part et d'autre, n'ont pas produit les résultats escomptés, du fait des mauvaises perceptions mutuelles ou du fait du manque de prise en compte de l'histoire, des différences de mentalités et de cultures. D'où l'importance de la qualité du dialogue entre les protagonistes et d'une bonne compréhension du prisme cognitif de chacun.

Ce volume dense, varié et passionnant intéressera certainement toute personne concernée par l'évolution de la Russie et de ses relations avec l'Europe. Comprendre le passé, expliquer le présent, envisager l'avenir : cet ouvrage répond avec subtilité, nuance et pertinence à ces trois préoccupations importantes.

*Amine Ait-Chaalal*

**O. LANOTTE, Cl. ROOSENS et C. CLEMENT (sous la direction de), *La Belgique et l'Afrique centrale, de 1960 à nos jours*, Bruxelles, coédition GRIP – éd. Complexe, 2000, 380 pages.**

La Belgique et l'Afrique centrale ont eu longtemps partie liée. Puissance coloniale au Congo-Zaïre, puissance tutélaire au Rwanda et au Burundi, la Belgique s'est aussi trouvée impliquée dans les événements qui, des années 1960 à nos jours, ont marqué l'histoire de son ancien Outre-Mer. De sorte que le rôle de la Belgique et la lecture

belge concernant les crises en Afrique centrale offrent un point de vue des plus utiles pour la compréhension des enjeux africains eux-mêmes. Reste que la décennie 1990 est pourtant celle d'un distanciellement entre l'ex-métropole et ses anciennes dépendances. Depuis 1988, les relations avec le Zaïre se sont distendues. A l'heure où le gouvernement belge issu des élections de juin 1999 s'efforce de relancer une politique africaine, l'ouvrage collectif *La Belgique et l'Afrique centrale : de 1962 à nos jours* offre sans doute un état des lieux des plus complets et des plus documentés sur l'évolution de la relation belgo-africaine. Celle-ci est d'abord située dans le contexte de la politique intérieure belge. Plusieurs contributions mettent en lumière le clivage entre partis francophones et partis flamands, les premiers plus, et les seconds, moins enclins à entretenir une relation privilégiée avec ce grand espace d'Afrique francophone. Mais le clivage traverse aussi le champ politique flamand. Les sociaux-chrétiens flamands, comme le souligne Gauthier De Villers, veulent davantage que les socialistes flamands maintenir les liens tissés par l'histoire. Il est vrai que le *Socialistische Partij* (SP) incarne cette « *Flandre progressiste, laïque et jeune* » qui ne se sent pas concernée par le legs historique (p. 169).

Les clivages ne sont pas seulement de politique belge. Olivier Lanotte analyse les rivalités occidentales au sujet de l'Afrique Centrale et singulièrement la rivalité franco-belge qui remonte à l'intervention de Kolwezi en 1978. Tout en évoquant à ce sujet les tergiversations du gouvernement belge, il rappelle aussi l'hypothèse selon laquelle le président Giscard d'Estaing aurait voulu prendre les Belges de vitesse. Il est vrai que l'auteur accorde davantage l'ambition française de supplanter les Belges que certaines perplexités françaises à l'égard de la politique africaine de la Belgique. On en vient alors à donner plus de relief à la rivalité entre Bruxelles et Paris qu'à la concertation triangulaire Bruxelles-Paris-Washington sur l'Afrique Centrale que les divergences occasionnelles n'ont pourtant jamais supprimée.

Si la France comme la Belgique recule sensiblement en Afrique Centrale durant la décennie écoulée, l'Union européenne n'envisage point de les y remplacer. Tanguy de Wilde souligne qu'elle se cantonne dans un soutien aux initiatives de l'ONU et de l'OUA sans s'engager directement, même si elle a désigné un Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs.

Au-delà des considérations sur ses dimensions internes et internationales, l'ouvrage offre une série de contributions sur l'évolution de la politique de la Belgique à l'égard du Congo-Zaïre, du Rwanda et du Burundi. On passe ainsi en revue la préparation de l'indépendance congolaise (Jacques Vellut), la sécession kagangaise (Claude Roosens), la crise des années 1988-1990 qui éloigne définitivement la Belgique du régime Mobutu (Claude Roosens). Le gouvernement belge voudrait pourtant soutenir la transition amorcée, en vain, par la Conférence nationale souveraine et son président, Mgr Monsengwo qui, plus que Tshisekedi, éphémère Premier Ministre, a les faveurs de Bruxelles (Gauthier de Villers). A l'égard du nouveau régime de Kabila, c'est l'attentisme qui prévaut, Jean-Claude Willame observant surtout des signes de méfiance de la part du ministre des Affaires étrangères Erik Derijcke. D'autres contributions éclairent encore l'évolution des relations économiques belgo-congolaises (Claude Sumata) ou l'attitude de L.D. Kabila à l'égard de la Belgique et de la Francophonie (Cathy Clément).

Les chapitres consacrés à la crise rwandaise de 1994 montrent l'échec du processus de paix d'Arusha (1993) dont la diplomatie belge escomptait pourtant les effets

bénéfiques. Léon Saur estime par ailleurs que le soutien sans failles du monde catholique flamand au régime du président Habyarimana a sans doute renforcé la détermination des extrémistes hutu à refuser tout compromis avec les Tutsi et le FPR. Quant au retrait précipité du contingent belge de la MINUAR, en avril 1994 et à la position du gouvernement belge en la circonstance, il reçoit plusieurs éclairages, dont celui du ministre des Affaires étrangères de l'époque, Willy Claes, qui explique pourquoi il entreprit de plaider auprès du Conseil de sécurité le retrait de l'ensemble des forces de la MINUAR. Les relations avec le régime burundais de P. Buyoya sont également abordées.

Une question traverse la série des contributions bien documentées, écrites d'un style alerte de cet ouvrage : le plaidoyer pour une doctrine de « l'Afrique aux Africains » qui marque la politique africaine de la Belgique dans les années 1990 tient-elle d'une volonté d'assistance dépourvue d'arrière-pensées ou d'une indifférence qui s'abrite derrière de bonnes intentions ?

*Christian Franck*

**Yves LEJEUNE (sous la direction de), *La participation de la Belgique à l'élaboration et à la mise en œuvre du droit européen. Aspects organisationnels et procéduraux*, Bruxelles, Bruylant, Collection de l'Institut d'études européennes de l'UCL, 1999, 813 pages.**

*[De deelname van België aan de voorbereiding en de uitvoering van het Europees recht. Organisatorische en procedurele aspecten]*

Cet ouvrage reprend le résultat de travaux menés pendant trois ans par le Groupe d'étude du droit administratif de l'intégration européenne (GEDAIE) qui rassemble des juristes et des politologues de l'Université catholique de Louvain désireux de contribuer au renouveau des études européennes dans le domaine du droit public. Ces travaux ont été présentés et soumis à la critique d'intervenants extérieurs au GEDAIE lors d'un colloque qui a eu lieu à Bruxelles le 26 mars 1999. Il en résulte un ouvrage aussi riche que volumineux, dont la présente recension serait bien en peine de rendre compte de toute la densité intellectuelle.

Les contributions rassemblées entendent nourrir la réflexion sur l'adéquation de la structure politico-administrative de la Belgique aux exigences de l'élaboration et de la mise en œuvre du droit communautaire. Les réponses apportées à la question de savoir de quelle façon et dans quelle mesure les structures administratives ont été modifiées et adaptées à la réalité en pleine évolution de l'intégration européenne s'articulent autour de trois pôles majeurs : le cadre juridique et institutionnel, la pratique belge, et les regards comparatifs. S'ensuit une évaluation critique de la réflexion menée. En annexe, une chronique retrace la transposition dans la pratique belge contemporaine par l'étude détaillée de dix domaines différents.

Dans un premier temps, le cadre juridique et institutionnel de la Belgique est examiné. Joe Verhoeven s'attache à étudier les prescriptions du droit communautaire en matière d'élaboration et de mise en œuvre du droit européen. Il met en perspective les obligations et les principes généraux qui guident l'action des Etats membres dans leur tâche d'exécution du droit communautaire. Dans la foulée, Godelieve Craenen trace (en néerlandais) un tableau général du système institutionnel belge et de

sa relation au droit international en général ainsi qu'au droit européen. Elle s'attarde également sur les différents organes compétents en matière de relations internationales, qu'il s'agisse des compétences des collectivités fédérées ou de la Conférence interministérielle de la Politique étrangère. Pour clore ce premier volet, un aperçu de l'organisation ministérielle des affaires européennes en Belgique au cours des dix dernières années est donné par Hervé Bribosia, qui souligne notamment « *qu'à ce jour, il n'a pas été créé de département ministériel ayant spécifiquement pour champ d'action les questions européennes* » (p. 73).

La seconde partie de l'ouvrage examine la pratique belge, à la fois d'un point de vue théorique et d'un point de vue pratique. De façon linéaire, Hervé Bribosia et Hervé Leclercq retracent la manière dont les autorités exécutives participent aux travaux du Conseil de l'Union et des conférences intergouvernementales, ainsi qu'à l'élaboration du droit communautaire par la Commission européenne. Le rapport d'Hervé Bribosia reprend de façon schématique le système de répartition des rôles dévolus au sein du Conseil tantôt à l'Etat fédéral, tantôt à ses collectivités fédérées, selon les types de Conseil, ainsi que la place et le fonctionnement des différents organes de coordination, tels que le service P 11 ou la Conférence interministérielle de l'Agriculture (pp. 97-112). L'auteur guide également le lecteur à travers les arcanes de la représentation de la Belgique au sein des groupes de travail du Conseil. Quant à Hervé Leclercq, il présente tout d'abord les comités consultatifs et les groupes d'experts, leur fonctionnement général, ainsi que la façon dont les experts belges sont appelés à fonctionner au sein de ces comités. Dans un second temps, l'auteur étudie les comités de comitologie, en mettant les règles générales de fonctionnement en relation avec la pratique belge dans ce domaine. Plusieurs schémas viennent opportunément éclaircir une matière complexe. La seconde contribution d'Hervé Leclercq consiste en une étude de cas en matière d'environnement (pp. 172-185). Le domaine choisi est d'un grand intérêt eu égard à la compétence attribuée aux Régions en la matière, ainsi qu'au vu des structures existantes.

Bernadette Willemot procède ensuite à l'étude de la mise en œuvre normative du droit communautaire, en se limitant à la transposition des directives européennes en droit belge. Elle reprend systématiquement les acteurs concernés par la transposition (qu'il s'agisse d'une des collectivités fédérées de la Belgique ou des lieux où s'opère la coordination de la transposition), les instruments juridiques utilisés pour assurer une transposition en droit belge, ainsi que les étapes concrètes de la transposition. Elle souligne entre autres que le poids de l'exécutif est prédominant, au détriment du pouvoir législatif (p. 210). Pascal Gilliaux intervient également sur le même thème, en faisant des considérations générales sur la transposition des directives européennes, dans lesquelles il indique entre autres l'étendue de la marge de manœuvre dont les Etats membres disposent pour transposer les directives européennes. Le respect de cette procédure normative de mise en œuvre serait en effet fort utile pour permettre à la Belgique de mieux respecter ses engagements européens et d'éviter les condamnations par la Cour de justice.

Cette dernière question est précisément abordée par Fabienne Demain. Après avoir rappelé les principes communautaires en matière de manquement d'Etat, l'auteur s'attelle à la difficile tâche de répertorier les causes des manquements de l'Etat belge, éclairée en cela par les arrêts de la Cour, ainsi que par les enquêtes qu'elle a menées auprès des praticiens. Son étude démontre entre autres qu'un des problèmes

essentiels est le manque de continuité entre les phases d'élaboration et de transposition des directives (p. 268). Claire Vandevivere examine, pour sa part, le rôle des assemblées parlementaires, fédérales ou fédérées, tant au niveau de l'élaboration que de la mise en œuvre du droit européen. Sont ainsi repris le rôle du comité d'avis fédéral chargé de questions européennes, ou encore celui des commissions permanentes. L'évaluation générale qu'elle fait du rôle des assemblées parlementaires est particulièrement intéressante, car elle aboutit à la conclusion qu'il ressort de la pratique que le rôle des parlementaires réside plus dans une fonction de contrôle que dans une fonction législative (p. 344). Yves Lejeune clôture ce volet théorique en établissant un bilan contrasté. Il souligne que, même si la structure fédérale de la Belgique n'a pas occasionné de retards importants de transposition, la coordination entre Régions ou Communautés présente encore de grandes faiblesses. Parmi les problèmes qu'il cite, on retrouve celui du défaut d'articulation entre la phase d'élaboration et la phase d'exécution, ou encore celui du désintérêt relatif du pouvoir politique pour l'action des institutions européennes. L'auteur indique cependant des perspectives d'amélioration, à la fois communautaires ou internes (pp. 385-396). Il y fait des propositions de réforme intéressantes : l'augmentation de la marge de manœuvre accordées aux Etats dans les directives, par exemple, ou encore la participation accrue des parlementaires au processus décisionnel européen ou à la transposition des normes techniques en droit interne.

L'analyse théorique de la pratique belge est complétée par les regards des praticiens. Jean-Marie Nevens, coordinateur départemental du ministère des Transports et de l'Infrastructure, présente ainsi son expérience dans le domaine de l'élaboration et de la mise en œuvre du droit européen. L'intérêt de son analyse réside dans le fait que le retard de transposition accumulé précédemment a été résorbé de façon efficace par les mécanismes mis en place dans son secteur. L'article reprend également les modèles concrets des mécanismes utilisés pour permettre une transposition efficace. L'article d'Hugo d'Hollander (en néerlandais) examine la question de la coordination du contrôle parlementaire lors de l'élaboration et de la mise en œuvre du droit européen.

La troisième partie de l'ouvrage expose la façon dont d'autres Etats membres élaborent et mettent en œuvre le droit communautaire. Sont ainsi passés en revue les approches anglaise, française, espagnole, italienne et allemande, par Antoni Roig Batalla, Giuseppe Ciavarini Azzi et Rainer-Frank König. La diversité des moyens utilisés par les autres Etats membres dans la mise en œuvre du droit européen retient ici l'attention.

La quatrième partie comporte une évaluation critique. La contribution de Christian Franck met en lumière l'interaction entre l'Etat belge et l'Union européenne d'un point de vue politologique. L'article répertorie d'abord les adaptations internes issues de la participation aux institutions et politiques européennes. Il s'interroge aussi sur l'opportunité de l'existence d'un ministre des Affaires européennes, ou sur les raisons qui guident les choix des négociateurs belges. Renaud Dehousse, quant à lui, se pose la question de savoir si « *le cas belge est atypique?* » Il y répond en constatant que les mécanismes de décisions sont opaques, et que le rôle dévolu aux assemblées parlementaires est fort ténu. Et si « *les relations entre la Belgique et l'Europe sont sans doute rendues plus problématiques par la complexité du système politico-institutionnel* », cela n'est toutefois pas propre au cas belge : « *Toutes les démocraties*

européennes sont confrontées au double défi de la bureaucratisation et de la mondialisation. Le déclin du parlementarisme, le désarroi des citoyens face à la complexité grandissante de la chose publique ne sont l'apanage d'aucun pays » (p. 502). Jan Beyers parle de la notion de fragmentation, comme étant caractéristique d'un Etat dans lequel le processus d'élaboration des politiques est éclaté. Cette notion comporte des risques, mais n'est pas un problème en soi. Il relève également que la relation entre le politique et l'administration n'est pas assez homogène, et que cela peut mener à certains problèmes (p. 505).

L'intervention finale de l'ancien ministre des Affaires étrangères, Erik Deycke, retrace les lignes directrices de la politique européenne de la Belgique et met l'accent sur l'indéniable dimension politique de la question de la mise en œuvre du droit européen.

La conclusion de Philippe de Schoutheete est assez éloquent, et résume parfaitement les différents points soulevés dans les différentes contributions : malgré les paradoxes, et malgré la complexité des structures, la politique européenne de la Belgique fonctionne, et sa politique européenne est restée remarquablement continue et cohérente (p. 509).

L'ouvrage comporte une ultime annexe, composée d'états des lieux de la transposition dans dix domaines différents (les assurances, l'audiovisuel, la consommation, les droits intellectuels, le droit social, l'environnement, la libre circulation des personnes, les marchés publics, les sociétés, et les télécommunications), établis par des spécialistes en la matière. Ces études couvrent la période de 1988 à 1998, et sont basées sur un questionnaire unique, reprenant des questions telles que les raisons du retard dans la transposition, les difficultés soulevées lors de la transposition, ou encore le choix de l'instrument juridique de transposition (pp. 549 et suiv.). Cette chronique de transposition assez aride est très utilement rafraîchie par une synthèse réalisée par Bernadette Willemot dans laquelle une étude transversale des différents domaines étudiés élabore notamment une catégorisation des difficultés rencontrées lors de la transposition des normes en droit belge.

*Tanguy de Wilde d'Estmael*

**Ludo DE WITTE**, *L'Assassinat de Lumumba*, Paris, Karthala, 2000.

Contrairement à ce que pouvait laisser supposer son titre, l'ouvrage s'intéresse davantage aux bouleversements qui ont suivi la décolonisation du Congo, qu'à la vie de Patrice Lumumba. Ludo De Witte traite avant tout de la situation politique dans l'ancienne colonie belge, qui voit s'affronter les nationalistes de Lumumba, privilégiant un pouvoir central fort et indépendant, aux « modérés » moins enclins à rompre avec l'ancienne Métropole. Le délicat équilibre négocié lors de la table ronde de 1960 ne survivra pas longtemps au départ de l'ancienne puissance coloniale. L'auteur décortique méticuleusement les événements dramatiques qui se déroulèrent au Congo au cours de l'année 1960-61 tant dans leurs aspects internes qu'internationaux. Au travers de mises en situation, de documents officiels et d'articles de presse, l'auteur fait revivre une époque dont l'esprit est aujourd'hui parfois difficile à saisir, celle de la décolonisation et de la tropicalisation de la Guerre froide.

Sur le détail des dernières heures de l'ancien Président congolais, le livre de Ludo De Witte apportera peu de nouvelles fracassantes. Un travail très précis avait déjà été effectué par des auteurs tels que Jean-Claude Willame et Jacques Brassinne. C'est précisément à partir, ou peut-être serait-il plus judicieux de dire à l'encontre, de la thèse de ce dernier que Ludo De Witte base sa réflexion. Ce n'est donc pas tant sur le crime lui-même qu'il jette un éclairage nouveau (essentiellement anecdotique : une balle, deux dents en or et un doigt prélevé in extrémis sur le corps du Premier ministre défunt), mais plutôt sur la responsabilité politique, voire pénale, de cet acte. L. De Witte s'attarde longuement sur le rôle joué par les responsables politiques locaux, le gouvernement Eyskens, les présidents Eisenhower et Kennedy, ainsi que sur celui du Secrétaire général des Nations Unies de l'époque, Dag Hammarskjöld. En cela, Ludo De Witte a le courage d'affirmer tout haut, ce que certains soupçonnaient tout bas. On aura peut-être plus d'incertitude à suivre L. De Witte lorsqu'il accuse de « *complicité d'assassinat, Jules Loos, les ministres Pierre Wigny et Harold d'Aspremont Lynden et le Premier Ministre Gaston Eyskens, en tant que chef du gouvernement responsable de la politique gouvernementale* » (p. 257).

Il va plus loin que la simple mise en cause du gouvernement belge de l'époque. Il dénonce aussi l'abstention de l'élite intellectuelle belge qui, entre P. Lumumba et M. Tshombé, tend à verser dans le manichéisme, n'hésitant pas comparer le Premier Ministre nationaliste à « *Satan* » et à « *Lucifer* ». Loin du discours théorique sur la guerre froide et sur la (prétendue) menace communiste incarnée par P. Lumumba, ce livre nous offre une vision plus intimiste de la crainte et de la haine qu'inspira en Occident le chef du gouvernement congolais.

Dans cet effort d'établir la vérité et de réhabiliter l'ancien Premier Ministre, on perçoit un certain malaise lorsque L. De Witte traite des « *tueries* », des « *massacres* » ou du « *génocide* » (p. 58), qui auraient été perpétrés au Kasai par l'armée nationaliste chargée par P. Lumumba de mettre fin à la sécession katangaise. Ce faisant, l'auteur ne tombe-t-il pas dans le piège qu'il entend dénoncer : faut-il que P. Lumumba soit lavé de ces accusations pour qu'il ne soit plus légitime de « *l'éliminer* » à n'importe quel prix ? Ce serait faire fausse route que de croire que le génocide (avéré ou présumé) amoindrirait les responsabilités engagées dans le traitement du « *colis* » Lumumba.

On regrettera certains effets de style (« *l'angoisse et le doute prennent à la gorge le Congolais moyen* » – p. 76) ou l'absence d'une définition d'un obscur « *lobby belgo-katangais* » (pp. 42, 97, 111, ...) dans un ouvrage pourtant riche en références de qualité.

Outre la sympathie qu'il éprouve à l'égard de P. Lumumba, Ludo De Witte diverge fondamentalement de J. Brassinne sur deux points. D'abord, sur la responsabilité du gouvernement belge et en particulier sur la portée du télégramme envoyé à Moïse Tshombé par le comte d'Aspremont Lynden, le ministre belge des Affaires africaines, dans lequel celui-ci « *insiste* » pour que Lumumba soit transféré au Katanga « *dans les délais les plus brefs* », alors qu'il ne pouvait ignorer hypothéquer ainsi la vie du Premier Ministre congolais (p. 106). Alors que J. Brassinne a toujours prétendu que ce message n'est parvenu à M. Tshombé qu'après qu'il eut accepté de réceptionner le « *colis* » Lumumba, Ludo De Witte soutient que la décision du Président de l'Etat sécessionniste du Katanga ne fut prise qu'à la suite de ce télégramme.

La polémique sur la date et l'heure de réception du message ne devrait cependant pas faire perdre de vue le problème plus fondamental de l'intention de son auteur.

Si le second point de divergence est moins explicite, il mérite cependant d'être relevé, car il touche un point rarement évoqué en Belgique, soit le soutien qu'aurait accordé la famille royale belge à la sécession katangaise et son rôle dans l'affaire Lumumba (p. 89). Ce point fut rarement soulevé à Bruxelles lors de la polémique déclenchée dès la publication néerlandophone de cet ouvrage. On se rappellera la condescendance avec laquelle avait été accueilli en Belgique un autre ouvrage pourtant excellent, mais qui éclairait d'un jour peu flatteur la politique de colonisation menée par Léopold II (Adam Hochschild, *Les Fantômes du roi Léopold*, 1999). N'hésitant pas à égratigner le roi actuel, Albert II, Ludo De Witte publie une lettre adressée par le roi Baudouin au « *Président* » Tshombé deux mois après l'assassinat de Lumumba, dans laquelle le souverain belge remercie ce dernier de « *la sagesse avec laquelle vous (Tshombé) avez dirigé le Katanga* » (p. 339). La question est d'autant plus pertinente que la maison royale a accordé à la Commission Lumumba l'accès à ses archives.

A la fin de l'ouvrage, on trouvera en annexe une photocopie des deux principaux documents du ministre d'Aspremont Lynden sur lesquels s'appuie la thèse de L. De Witte. Outre la lettre dans laquelle il incite M. Tshombé à accueillir P. Lumumba, on y trouvera également la missive datée du 5 octobre dans laquelle le ministre souligne que le « *principal objectif à poursuivre dans l'intérêt du Congo et de la Belgique est évidemment l'élimination définitive de Lumumba* ». Ces annexes sont d'autant plus intéressantes que le terme « *définitive* » a eu par le passé une fâcheuse tendance à disparaître lors des retranscriptions. Une brève chronologie sera utile à ceux qui se perdent dans la succession rapide des événements qui ont marqué cette époque.

Dans son ouvrage, Ludo De Witte n'hésite pas à secouer le monde politique belge relativement conservateur. Ce faisant, il apporte du sang neuf dans le groupe des éminents africanistes belges. Frantz Fanon a dit un jour que « *l'Afrique a la forme d'un revolver dont le Congo est la gâchette* » et Ludo De Witte s'en est servi pour toucher au cœur le petit Royaume en rappelant les paroles prophétiques de l'ancien Premier Ministre congolais : « *Si je meurs demain, ce sera parce qu'un Blanc aura armé un Noir* » (p. 272).

Caty Clément (\*)

**Bichara KHADER, *L'Europe et la Palestine : des Croisades à nos jours*, Paris, Louvain-La-Neuve, Bruxelles, Genève, L'Harmattan, Bruylant-Academia, CGRI, Fides et Labor, 1999.**

La Palestine et l'ensemble des enjeux qui l'entourent occupent une place importante dans les relations internationales. Ces questions dont la permanence s'est accommodée des changements qui ont affecté le système international au cours du temps, ont certes évolué dans leur contenu, dans l'appréhension qui en est faite, mais continuent à représenter une préoccupation centrale à l'intérieur du Moyen-Orient et même à l'intérieur du système international en tant que tel. Pour nous

(\*) Chercheur à l'Université catholique de Louvain-la-Neuve.

limiter au XX<sup>e</sup> siècle, il est clair que la question palestinienne, présente dans les rapports internationaux de l'entre-deux-guerres, y demeure encore davantage durant toute la période de la guerre froide dont la fin n'entraîne nullement la disparition. Cette durée s'accompagne également d'un lien à l'Histoire et donc au long terme, que traduisent les attitudes adoptées par les protagonistes. Cette assise dans le temps constitue un facteur inhérent aux positions mêmes de chacun qu'il est impossible de comprendre sans en référer aux fondements historiques évoqués. Installé, produit et aménagé de la sorte, le conflit israélo-palestinien se nourrit du temps, échappant aux transformations que celui-ci a toujours apportées à la configuration des rapports internationaux.

Autre dimension de la question : la présence de l'étranger, des puissances étrangères, l'a constamment affectée. Objet de convoitises diverses, soumise à des occupations successives, la terre de Palestine entretient avec l'extérieur des relations multiples, tant appelées qu'imposées. Si la période de la guerre froide a principalement vu l'intérêt américano-soviétique s'y manifester au détriment de celui de l'Europe, les dernières années ayant été marquées par une présence américaine renforcée, il ne faudrait pas en conclure que l'Europe se désintéresse de la région.

L'ouvrage rédigé par Bichara Khader, auteur de nombreuses autres publications sur la question et spécialiste de la région, s'inscrit parfaitement dans les deux préoccupations mentionnées ci-dessus. La dimension temporelle de la question et son insertion dans le long terme se retrouvent inscrites sur la période qui va des Croisades à nos jours, tandis que les liens unissant l'Europe à la Palestine constituent la substance même de l'étude.

Construit sur un découpage chronologique, l'ouvrage, dont plus des deux tiers sont consacrés à la période d'après la Seconde Guerre mondiale, fournit, outre une information abondante et bien maîtrisée, une série d'explications particulièrement utiles tant sur la question palestinienne elle-même et ses principales composantes, que sur les liens Europe-Palestine. Comment pourrait-on d'ailleurs aborder l'un de ces thèmes sans tenir compte de l'autre ?

Pour la première période considérée, celle qui va des Croisades à la création de l'Etat d'Israël, la présence européenne prend une forme directe. L'Europe – ou plutôt certains Etats européens – est directement partie prenante, les Croisades elles-mêmes ou le mandat britannique illustrant parfaitement cette situation. L'évolution des relations inter-européennes se répercute dans la situation sur place. De même, le développement du sionisme n'est pas sans lien avec l'Europe, cette dernière s'engageant en faveur de la création de l'Etat d'Israël à l'issue de la guerre et manifestant peu d'attention à l'égard des Palestiniens. Cette première partie de l'ouvrage est solide. Elle ne prétend pas apporter du neuf ; elle fournit, à tout le moins un rappel dense et clair.

Pour la seconde partie, celle qui de 1948 s'étend jusqu'à nos jours, l'auteur met en évidence la place occupée par l'acteur européen constitué (à partir de 1957), en train de se former ou se développant à travers la recherche d'une politique commune. A l'écart de la région jusqu'en 1967, l'Europe adopte une attitude plutôt favorable à l'Etat d'Israël tandis que le monde arabe ne reçoit guère de considération de sa part. Malgré la division qui l'affecte et qui l'empêche, jusqu'en 1973, d'avoir une attitude commune, certaines positions particulières se font jour comme celle du général de Gaulle qui parvient, et ses successeurs y contribuent également,

à démarquer la position de la France de celle des Etats-Unis, leader du monde occidental, dans cette région comme ailleurs.

L'évolution de cette position commune fait l'objet d'une attention toute spéciale de la part de l'auteur qui, en s'appuyant sur les principaux textes auxquels il se réfère de manière fidèle, en retrace tous les développements et les nuances. Devenu l'un des points centraux de la coopération politique européenne, le conflit israélo-arabe voit très vite l'Europe apporter des précisions qui s'avèrent utiles dans la réflexion et sur les tentatives de règlement qui la jalonnent. On ne peut passer en revue ici tous ces rapports européens, de la prise en compte des droits légitimes des Palestiniens à l'affirmation de leur droit à « l'autodétermination incluant l'option d'un Etat » (sommet européen de Berlin, 26 mars 1999). L'auteur en donne une analyse nuancée et détaillée qu'il accompagne de remarques et critiques pertinentes, non sans reconnaître que « *les quelque trois cent cinquante fois où l'Europe s'est prononcée (...) entre 1967 et 1999, ont permis d'affiner la position européenne, de renforcer la coopération politique et, surtout, de maintenir une cohérence entre la position européenne, d'une part, et le droit international et les résolutions des Nations Unies, d'autre part* ». Les pages 519 à 528 qu'il consacre aux renseignements à retirer sont stimulantes, tant dans les remarques qu'il formule par rapport au manque de communautarisation de cette politique européenne que dans les conditions qu'il définit pour la voie à suivre par cette politique si elle veut gagner en efficacité.

La richesse de l'ouvrage n'est pas à démontrer quant à l'information qu'il fournit et à laquelle l'accès est facilité par un index et une bonne bibliographie. On soulignera également l'utilité qu'offrent les quelques pages consacrées au contenu de la position de la Belgique dans cette affaire. Les discussions qu'appellent ces analyses constituent un autre volet de l'intérêt général qu'il représente.

*Claude Roosens* (\*)

(\*) Professeur à l'Université catholique de Louvain.